

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE Au 1<sup>er</sup> Janvier 2016

### 1. OBJET DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente régissent les droits et obligations de l'acheteur ci-après dénommé « *Client* », et du vendeur ci-après dénommé « *Poivron Rouge ou Vert* », pour tous les achats effectués au sein d'un magasin **Poivron Rouge** ou **Poivron Vert**, tous deux établissements de la Société par Actions Simplifiée POIVRON ROUGE SAS, dont le siège social est situé 36, boulevard Marinoni, 06310 BEAULIEU SUR MER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE sous le numéro 798781266. Elles s'appliquent sous réserve des dispositions impératives du Code de la Consommation, hors vente à distance, à domicile, en ligne et hors intervention à domicile. Le *Client* déclare accepter sans réserve les présentes conditions générales de vente.

### 2. INTERVENTION AU DOMICILE DU CLIENT

*Poivron Rouge* ou *Vert* n'effectue aucune vente au domicile du *Client*, seuls sont réalisés des travaux d'entretien ou de réparation réalisés en urgence à la demande du *Client*, et dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence. Dans le cadre de la prestation de services chez le *Client* veuillez consulter nos Conditions Générales d'Intervention (CGI), en magasin, au dos de nos factures d'intervention, ou sur notre site internet [www.lepoivronvert.fr](http://www.lepoivronvert.fr).

### 3. DEVIS

Pour la fourniture de produits ou de prestation de services, *Poivron Rouge* ou *Vert* s'engage à établir un devis au *Client* sur sa demande. Le montant du devis est calculé sur la base du tarif *Poivron Rouge* ou *Vert* en vigueur à l'établissement du devis et est valable pendant un mois après cette date. Au-delà d'un délai d'un mois, le devis pourra être révisé. Après signature et acceptation du devis par le *Client* celui-ci est considéré comme une commande ferme et définitive.

### 4. COMMANDE

Toute commande pour être valable, doit être établie sur les bons de commande de *Poivron Rouge* ou *Vert* à la disposition du *Client* dans ses magasins.

*Poivron Rouge* ou *Vert* s'engage à honorer les commandes dans la limite des stocks disponibles. A défaut de disponibilité du produit, *Poivron Rouge* ou *Vert* s'engage à en informer le *Client*.

Toute commande parvenue à *Poivron Rouge* ou *Vert* est réputée ferme et définitive.

### 5. PRIX

*Poivron Rouge* ou *Vert* se réserve le droit de modifier ses prix de vente à tout moment, avant la prise de commande. Ainsi, les produits sont facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

### 6. PAIEMENT

Les *Clients* ont la possibilité de payer leur commande avec l'un des moyens de paiement suivants :

En espèces (dans la limite des plafonds réglementaires), par carte bancaire (Bleue, Visa, Eurocard, Mastercard, American Express), par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « *Poivron Rouge* » ou « *Poivron Vert* ». La présentation de justificatifs d'identité pourra être requise le cas échéant.

Pour les *Clients* professionnels, la présentation d'un extrait Kbis pourra être requise le cas échéant. Paiement comptant, pas d'escompte pour règlement anticipé. Pénalités de retard calculées à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, exigibles dès l'expiration du délai de règlement.

### 7. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les produits livrés et facturés au *Client* restent la propriété de *Poivron Rouge* SAS jusqu'au plein et entier paiement et encaissement de leur prix. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des marchandises. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle au transfert au *Client*, à compter de la mise à disposition ou de la livraison, des risques de perte ou de détérioration des produits ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner.

### 8. MISE A DISPOSITION ET LIVRAISON

La délivrance des produits au *Client* est effectuée : soit par la mise à disposition des produits au *Client* en magasin, matérialisée par la signature d'un bon de sortie par le *Client*, lequel supporte alors les frais et risques du transport, soit par la livraison par *Poivron Rouge* ou *Vert* ou par un transporteur affrété par *Poivron Rouge* ou *Vert* au lieu indiqué par le *Client*, *Poivron Rouge* SAS supportant les risques du transport. La livraison se matérialise par la signature d'un bon de livraison par le *Client*. A compter de la livraison, les risques des produits sont transférés au *Client*. Les délais et frais éventuels de livraison sont indiqués au *Client* par un employé de *Poivron Rouge* ou *Vert* en magasin. A défaut, le délai maximum de livraison est de trente jours après la conclusion du contrat.

### 9. LITIGES

En cas de litige, le *Client* a la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation dont les coordonnées et l'adresse du site internet sont les suivantes :

[www.economie.gouv.fr/mediation-conso](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso). Le recours à la médiation est une procédure gratuite et confidentielle. Il n'est possible que sous réserve : que le *Client* ait d'abord tenté de résoudre le litige directement auprès du vendeur par une réclamation écrite, que sa demande ne soit pas manifestement abusive et infondée, que le litige n'ait pas déjà été examiné par un autre médiateur ou un tribunal.

### 10. TRIBUNAL COMPETENT

De convention expresse et sous réserve des dispositions impératives applicables au *Client* en qualité de consommateur, en cas de litige, les tribunaux compétents sont ceux de NICE.

### 11. GARANTIE CONTRACTUELLE OU DITE « COMMERCIALE »

Les produits sont garantis contre tout vice de fabrication et tout dysfonctionnement dans des conditions normales d'utilisation par une garantie commerciale dont l'objet, les modalités de mise en œuvre, les clauses d'exclusion, la durée, l'étendue territoriale figurent dans un contrat écrit de garantie et de service après-vente dont un exemplaire est remis au *Client*. Une extension de la durée de la garantie commerciale peut être choisie en option payante. En cas d'immobilisation du produit supérieure à 7 jours, la garantie constructeur ou optionnelle sera prorogée de la durée équivalente à celle de l'immobilisation.

### 12. GARANTIES LEGALES

**Indépendamment de la garantie commerciale visée au paragraphe 11., le vendeur reste tenu de la garantie légale des défauts cachés de la chose vendue prévue aux articles 1641 et suivants du Code Civil . Le Client peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente.**

Le vendeur est également tenu de la garantie légale de conformité prévue aux articles L211-4 et suivants du code de la consommation. Le *Client* bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir, et peut choisir entre la réparation du bien (qui comprend le remplacement des pièces, les frais de main d'œuvre et de déplacement) ou son remplacement, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L.211-9 du code de la consommation. L'acheteur est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les 6 mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à 24 mois à compter du 18 mars 2016 sauf pour les biens d'occasion.

**Article L211-4 du code de la consommation :** « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

**Article L211-5 du code de la consommation :** « Pour être conforme au contrat le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

**Article L211-12 du Code de la Consommation :** « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ».

**Article 1641 du Code Civil :** « le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquises, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ».

**Article 1648 alinéa 1 du code civil :** « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acheteur dans le délai de deux ans à compter de la découverte du vice ».

### 13. CONDITIONS DE VALIDITE DE GARANTIE

Il est rappelé que la garantie suppose que le *Client* ait honoré ses engagements financiers envers *Poivron Rouge* SAS; qu'il utilise le produit de façon normale, c'est-à-dire conformément à la notice d'emploi et d'entretien du produit, et que pour les appareils de haute technicité aucun tiers non agréé par le fabricant n'intervienne pour réparation sur l'article sauf cas de force majeure ou carence prolongée du fabricant et de *Poivron Rouge* ou *Vert*. Les garanties contractuelles ne couvrent pas :

- le remplacement des consommables,
- l'utilisation anormale ou non conforme des produits. Les *Clients* sont invités à consulter attentivement la notice d'emploi fournie avec les produits,
- les pannes liées aux accessoires (câbles d'alimentation...),
- les défauts et leurs conséquences dus à l'intervention d'un réparateur non agréé par le fabricant,
- les défauts et leurs conséquences liés à l'utilisation non conforme à l'usage pour lequel le produit est destiné (utilisation professionnelle, collective...),
- les défauts et leurs conséquences liés à toute cause extérieure.

### 14. RECYCLAGE DES APPAREILS ELECTRIQUES EN FIN DE VIE

Afin de remplir ses obligations consécutives au Décret 2005-829 du 20 juillet 2005, *Poivron Rouge* SAS adhère à ECO-SYSTEME, éco-organisme chargé de la collecte et du recyclage des déchets issus des équipements électriques et électroniques. Conformément aux textes en vigueur, le coût d'enlèvement et de traitement des appareils en fin de vie est facturé au *Client* selon le barème en vigueur de l'éco-organisme. Ce coût est indiqué sur la facture d'achat.

Reprise 1 pour 1 des appareils gros électroménager. Pour tout appareil vendu par *Poivron Rouge* ou *Vert*, nous nous engageons à reprendre gratuitement l'ancien appareil usagé et à le remettre à ECO-SYSTEME pour recyclage.

Reprise des petits appareils électriques et électroniques sans obligation d'achat : conformément à la réglementation en vigueur, le *Client* peut en outre se défaire gratuitement et sans obligation d'achat de ses petits équipements (moins de 25 cm) en les déposant au magasin *Poivron Rouge* ou *Vert*.

### 15. DONNEES PERSONNELLES

Les informations nécessaires à l'achat du *Client* recueillies par *Poivron Rouge* ou *Vert* sont destinées uniquement à *Poivron Rouge* SAS.

Conformément aux dispositions de la Loi "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le *Client* dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant. Le *Client* dispose également d'un droit d'opposition, pour motif légitime, au traitement informatisé des données le concernant. Pour exercer les droits dont le *Client* dispose, il doit adresser un courrier, auquel il aura joint une copie de sa pièce d'identité, précisant sa demande à l'adresse suivante : *Poivron Rouge* SAS 36 Boulevard Marinoni 06310 Beaulieu Sur Mer ou bien par mail : [info@lepoivronrouge.fr](mailto:info@lepoivronrouge.fr).